



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DES ALPES-MARITIMES

Extrait des délibérations  
**du bureau du conseil d'administration**

-----  
Séance du 13 septembre 2018  
-----

**Présents** : Monsieur Gérard MANFREDI, président de séance,

*Membres* : Monsieur Michel ROSSI, Monsieur Jean THAON

**Absent(s) excusé(s)** : Monsieur Charles-Ange GINESY, Monsieur Philippe PRADAL

**RAPPORT N° 18-B49 - MARCHÉS PUBLICS - AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHÉS**

En application du code général des collectivités territoriales, de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics, il vous est demandé de bien vouloir autoriser le président du conseil d'administration, ainsi que les délégataires de signature en la matière :

- à lancer ou mener à terme les procédures formalisées de passation pour les affaires décrites ci-après, le service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes (SDIS 06) en étant le pouvoir adjudicateur, ou dans le cadre d'un des groupements de commandes dont il est membre :
  - Département des Alpes-Maritimes et SDIS des Alpes-Maritimes,
  - Le groupement zonal Sud
  - Le groupement national « ULISS » (union logistique inter services de secours) ;
- à passer et signer les accords-cadres et marchés issus de ces procédures formalisées ;
- à prendre toutes décisions d'exécutions de ces marchés ou accords-cadres, dont les modifications prévues par l'article 139 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics et, si besoin, la résiliation de ces marchés ou accords-cadres, conformément au CCAG applicable et aux clauses de ces derniers, à l'exception toutefois des protocoles transactionnels à caractère financier qui excèderaient les conditions du marché ou de l'accord-cadre initialement autorisé par le conseil d'administration ou son bureau.

Pour répondre aux nécessités techniques ou légales, les affaires sont susceptibles de faire l'objet d'allotissement ou de modifications de l'allotissement, sans modification ni de l'objet des affaires concernées ni de leur contenu ni de leur enveloppe financière globale. Certains marchés, dès lors qu'ils entrent dans l'objet d'une convention d'un des groupements de commandes dont le SDIS 06 est membre, sont susceptibles, en fonction des calendriers de procédure des collectivités, d'être passés dans le cadre de ce groupement, si cela peut s'avérer plus avantageux. Les valeurs des devis quantitatifs estimatifs (D.Q.E.), des décompositions du prix global et forfaitaire (D.P.G.F.) de ces affaires figurent dans une annexe distincte, jointe au présent rapport, qui sera, comme votre

délibération, transmise au contrôle de légalité. Toutefois, ces valeurs ne pourront être rendues publiques qu'après l'expiration du délai de remise des offres correspondant à chacune de ces affaires. Sur cette base, les crédits budgétaires correspondants aux consultations font l'objet d'une réservation sur le budget du SDIS 06 (crédits budgétaires alloués au marché). Sauf déclaration sans suite pour motif d'intérêt général ou déclaration définitive d'infructuosité, si l'attribution des marchés issus de ces procédures aboutit au-delà de l'exercice en cours, du fait de la présente autorisation, les crédits nécessaires seront réinscrits sur l'exercice suivant, afin de permettre leur notification dans le respect des délais de validité des offres. Ces montants fixent les limites acceptables des offres pour le classement. Elles incluent une marge de tolérance prudentielle au-delà de laquelle, sauf si l'enveloppe financière globale de l'affaire le permet, les offres seront déclarées inacceptables.

Service Technique
-------------------

**Titre : Fourniture de pièces détachées pour véhicules légers et poids lourd d'origine Renault**

Procédure : Appel d'offres ouvert  
Accord-cadre à bons de commande

Minimum quadriennal HT : 1 200 000 €  
Sans maximum

**Titre : Fourniture de pièces détachées adaptables pour véhicules légers**

Procédure : Appel d'offres ouvert  
Accord-cadre à bons de commande

Minimum quadriennal HT : 400 000 €  
Sans maximum

**Titre : Fourniture de pièces détachées d'origine Renault Trucks pour véhicules poids lourds**

Procédure : Appel d'offres ouvert  
Accord-cadre à bons de commande

Minimum quadriennal HT : 640 000 €  
Sans maximum

**Titre : Fourniture de pièces détachées adaptables pour véhicules poids lourds**

Procédure : Appel d'offres ouvert  
Accord-cadre à bons de commande

Minimum quadriennal HT : 400 000 €  
Sans maximum

**Titre : Lavage des tenues de feu**

Procédure : Appel d'offres ouvert  
Accord-cadre à bons de commande

Minimum quadriennal HT : 200 000 €  
Sans maximum

Service Télécommunications

**Titre : Fourniture, installation, mise en service et maintenance des équipements téléphoniques du S.D.I.S. 06**

Procédure : Appel d'offres ouvert  
Accord-cadre à bons de commande

Minimum quadriennal HT : 300 000 €  
Sans maximum

Service Informatique

**Titre : Fourniture d'équipements de réseaux informatiques, de pièces détachées, de logiciels spécifiques et de prestations associées.**

Procédure : Appel d'offres ouvert  
Accord-cadre à bons de commande

Minimum quadriennal HT : 400 000 €  
Sans maximum

**Après en avoir délibéré, le bureau du conseil d'administration, à l'unanimité, décide :**

- d'autoriser M. le président du conseil d'administration, ainsi que les délégataires de signature en la matière :

- à lancer ou mener à terme les procédures formalisées de passation pour les affaires décrites ci-dessus, le service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes (SDIS 06) en étant le pouvoir adjudicateur, ou dans le cadre d'un des groupements de commandes dont il est membre :

- \* Département des Alpes-Maritimes et SDIS des Alpes-Maritimes,
- \* Le groupement zonal Sud
- \* Le groupement national « ULISS » (union logistique inter services de secours) ;

- à passer et signer les accords-cadres et marchés issus de ces procédures formalisées ;  
- à prendre toutes décisions d'exécutions de ces marchés ou accords-cadres, dont les modifications prévues par l'article 139 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics et, si besoin, la résiliation de ces marchés ou accords-cadres, conformément au CCAG applicable et aux clauses de ces derniers, à l'exception toutefois des protocoles transactionnels à caractère financier qui excèderaient les conditions du marché ou de l'accord-cadre initialement autorisé par le conseil d'administration ou son bureau.

*Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours  
des Alpes-Maritimes*



*Charles-Ange GINESY*

**ANNEXE FINANCIERE**  
**MARCHES PUBLICS - AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES**

**Attention** : cette annexe ne peut être rendue publique, pour chacune des affaires concernées, qu'après la date limite de réception des plis. En cas de besoin, seul un extrait de délibération sera délivré.

Service Technique

**Titre : Fourniture de pièces détachées pour véhicules légers et poids lourd d'origine Renault**

Procédure : Appel d'offres ouvert  
Accord-cadre à bons de commande  
Minimum quadriennal HT : 1 200 000 €  
Sans maximum  
Valeur DPGF HT/période : 600 000 €

**Titre : Fourniture de pièces détachées adaptables pour véhicules légers**

Procédure : Appel d'offres ouvert  
Accord-cadre à bons de commande  
Minimum quadriennal HT : 400 000 €  
Sans maximum  
Valeur DQE HT/période : 200 000 €

**Titre : Fourniture de pièces détachées d'origine Renault Trucks pour véhicules poids lourds**

Procédure : Appel d'offres ouvert  
Accord-cadre à bons de commande  
Minimum quadriennal HT : 640 000 €  
Sans maximum  
Valeur DQE HT/période : 320 000 €

**Titre : Fourniture de pièces détachées adaptables pour véhicules poids lourds**

Procédure : Appel d'offres ouvert  
Accord-cadre à bons de commande  
Minimum quadriennal HT : 400 000 €  
Sans maximum  
Valeur DQE HT/période : 200 000 €

**Titre : Lavage des tenues de feu**

Procédure : Appel d'offres ouvert

Accord-cadre à bons de commande

Minimum quadriennal HT : 200 000 €

Sans maximum

Valeur DPGF HT/période : 210 000 €

Service de Télécommunications
-------------------------------

**Titre : Fourniture, installation, mise en service et maintenance des équipements téléphoniques du S.D.I.S. 06**

Procédure : Appel d'offres ouvert

Accord-cadre à bons de commande

Minimum quadriennal HT : 300 000 €

Sans maximum

Valeur DQE HT/période : 145 834 €

Service Informatique
----------------------

**Titre : Fourniture d'équipements de réseaux informatiques, de pièces détachées, de logiciels spécifiques et de prestations associées.**

Procédure : Appel d'offres ouvert

Accord-cadre à bons de commande

Minimum quadriennal HT : 400 000 €

Sans maximum

Valeur DQE HT/période : 199 166 €